

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE ANIMATION (ECLAT)

Salaires minimums conventionnels au 01/01/2021

Valeur du point au 01/01/2021 :

6,32

GRILLE DE CLASSIFICATION

Classification	Groupe	Coefficient	Taux horaire	Salaires brut mensuel pour 151,67h
Ouvrier et employé	A	247	10,292 €	1 561,04 €
Ouvrier et employé	B	255	10,626 €	1 611,60 €
Technicien et maîtrise	C	280	11,667 €	1 769,60 €
		Si le poste comporte habituellement la coordination du travail de quelques personnes, le salarié bénéficie d'au moins 10 points complémentaires		
Technicien et maîtrise	D	300	12,501 €	1 896,00 €
Technicien et maîtrise	E	350	14,584 €	2 212,00 €
Assimilé cadre	F	375	15,626 €	2 370,00 €
Cadre	G	400	16,668 €	2 528,00 €
Cadre	H	450	18,751 €	2 844,00 €
Cadre	I	500	20,835 €	3 160,00 €

Les temps partiels (- de 24h hebdomadaire) auront une indemnité mensuelle de 7 points : exclusion :

Grille spécifique, CDII et CEE

44,24 €

GRILLE SPECIFIQUE (Animateurs techniciens et professeurs selon l'annexe 1.4 CCNA)

Classification	Groupe	Coefficient	Taux horaire
Animateurs et techniciens	A	247	10,292 €
Professeurs	B	255	10,626 €

LE CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF

CEE pour l'animation et l'encadrement dans des accueils collectifs de mineurs

2,20 X SMIC HORAIRE	22,55 €	par journée travaillée
---------------------	----------------	------------------------